

A LIRE DANS CE NUMERO

Entre nouveaux voisins	p. 2
7,000 employés de la Dominion Textile vont présenter un front commun	p. 3
Demande au gouvernement concernant le transport maritime côtier au Canada	p. 4
Les syndiqués du textile étudient les problèmes d'éducation qui se posent dans la province de Québec	p. 5
Quelle sorte de film utiliser pour les photos en blanc et noir	p. 6
English Pages	pp. 7 - 8



Vol. XXXIV — No 18

Ottawa, 16 mai 1958

LE DROIT DE GREVE SOUHAITABLE APRES LES NEGOCIATIONS

Un grave danger pour nous tous...

Il fut un temps, peut-être, où les ouvriers pouvaient laisser aux "autres" le soin de promouvoir, dans le Québec, un système d'éducation mieux adapté aux exigences de notre époque. Il y a trente ans, par exemple, l'industrie demandait surtout aux travailleurs d'avoir de bons muscles, une santé de fer, de l'application au travail et le sens de la discipline.

Bien entendu, l'instruction aidait beaucoup ceux qui en avaient. C'est à eux très souvent qu'allaient les promotions, les "jobs" les plus payantes et les moins dures. Mais tout de même, on pouvait s'en tirer pas trop mal sans aucun diplôme.

Aujourd'hui, tout cela est changé ou en train de changer. Déjà, les grandes usines cherchent à former TOUT leur personnel avec des gars qui ont fait leur 8e ou 9e année. De plus, les usines automatisées se préparent à EXIGER la 9e année pour franchir le seuil, peu importe la "job" que l'employé devra y faire.

Sommes-nous prêts, dans le Québec, pour faire face à ce changement? Non. Et pour deux raisons:

1. D'abord, parce que trop peu de nos jeunes se rendent en 9e année. Plus de 60% des enfants d'ouvriers quittent l'école bien avant.
2. L'enseignement des sciences élémentaires tient moins de place dans les écoles du Québec que dans celles du Canada en général, alors que l'automatisation des usines en exige plus que jamais.

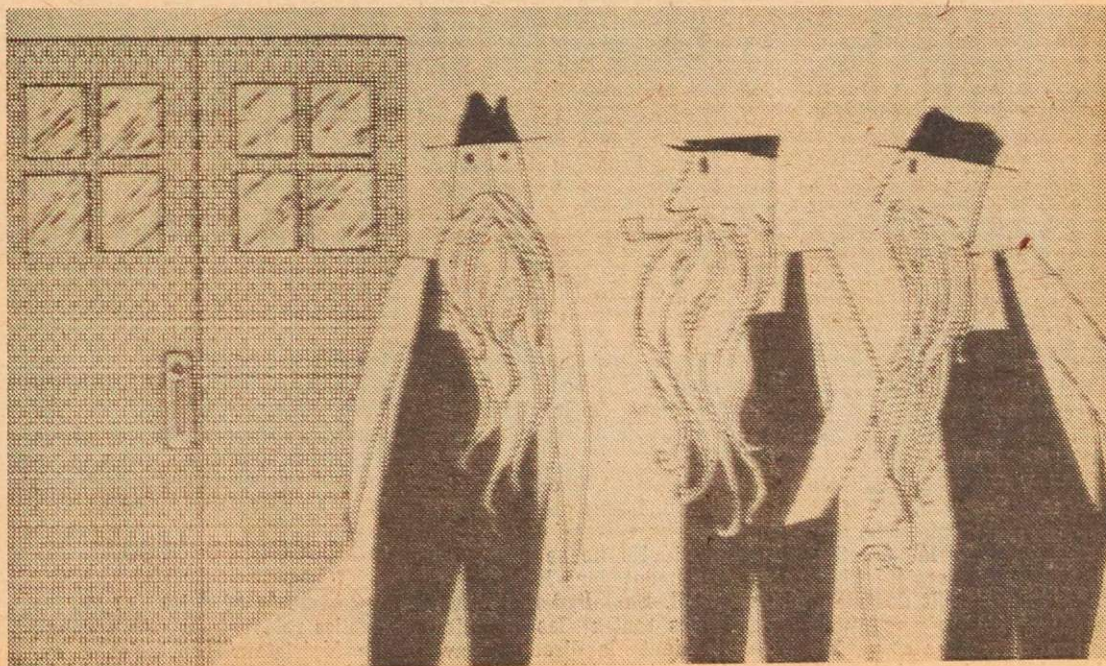
Est-ce que la partie est perdue? Non. Pas encore. Mais elle le sera bientôt et notre population ouvrière en souffrira cruellement, à moins que des réformes ne soient appliquées avant longtemps.

Il est possible d'augmenter la fréquentation scolaire assez rapidement. Il est possible d'adapter un programme de cours sans chambardement dangereux.

C'est aux ouvriers d'insister pour que cela se fasse car ce sont, aujourd'hui, les premiers intéressés.

En vue de redonner aux négociations préliminaires un caractère sérieux, dit M. Gérard Picard, président général de la CTCC, au congrès des relations industrielles de l'université Laval - Les lois actuelles permettent des délais minimums de 172 jours - La loi des services publics (Lire en P. 2)

LES RESULTATS D'UNE LOI QUI ...



... PERMET TROP DE DELAIS DANS LES NEGOCIATIONS

Le droit de grève souhaitable après les négociations

"Les travailleurs devraient pouvoir faire la grève immédiatement après les négociations directes avec l'employeur", a déclaré M. Gérard Picard, président général de la CTCC, en faisant la critique du régime actuel du règlement des conflits d'intérêt, devant les délégués du 13e congrès des Relations Industrielles de l'université Laval de Québec, qui s'est déroulé la semaine dernière.

Dans son exposé, M. Picard a déclaré que les conflits d'intérêt prenaient naissance quand une partie voulait modifier des droits existants ou créer de nouveaux droits tandis que l'autre partie s'opposait aux changements demandés.

La loi actuelle

Ces conflits, dit-il, doivent être réglés suivant les prescriptions de nos lois actuelles. Or, dit M. Picard, ces lois imposent des délais beaucoup trop longs aux parties, soit un total de 172 jours, dont 90 jours pour le tribunal d'arbitrage.

Ces délais, ajouta-t-il, conduisent à l'exaspération puis à la violation de la légalité et finalement au déni de justice quand il est impossible après des mois, souvent des années, d'obtenir la rétroactivité des salaires.

M. Picard a également fait remarquer que les présidents des tribunaux d'arbitrage dans la province de Québec sont nommés d'une façon trop arbitraire. Le choix d'un président d'arbitrage devrait tenir plutôt compte de sa compétence et de son impartialité. En guise de conclusion, M. Picard a déclaré que ce n'est pas simplement l'application de la loi qu'il faut changer mais la politique de la loi elle-même.

L'intervention de l'Etat

D'autres orateurs ont déploré l'intervention souvent inutile et inopportune de l'Etat.

Le professeur A. Sturnhal, professeur de relations industrielles de l'université de Columbia et de syndicalisme international au Roosevelt College, invité d'honneur au banquet de clôture, a déclaré que peu de conflits économiques sont de nature à justifier l'intervention de l'Etat. Si la paix industrielle doit être réalisée à tout prix et imposée d'autorité contre la volonté des parties ou du public, ce sont les régimes dictatoriaux qui semblent l'idéal.

De son côté, M. Roger Chartier, professeur au département des Relations Industrielles de Laval, a soutenu que c'est aux parties et non à l'Etat qu'il incombe de façonner la négociation collective.

"L'Etat, dit-il, ne doit intervenir qu'au minimum, qu'en cas d'absolue nécessité, que pour faciliter un règlement pacifique et rapide sans l'imposer, et que si cette intervention est vraiment efficace et socialement souhaitable. — Et pourtant, au nom d'un certain bien commun et d'une "paix industrielle" assez vague, on verra l'Etat intervenir assez lourdement, pour éviter la grève, par une procédure obligatoire dont les alternatives sont absentes et dont les étapes, d'ailleurs souvent escamotées, sont le plus souvent séparées par des cloisons étanches. — Cette intervention persuasive, qui est parfois tentée de passer du plan de la procédure à celui du contenu même des conventions, s'opère en fonction d'une évaluation peut-être faussée et négative de la grève, qu'il faut sembler-t-il éviter à tout prix, dût-on en méconnaître la fonction positive dans une société libre. Car la grève, en dépit des maux qu'elle entraîne toujours pour les parties concernées et parfois pour le public, est un signe sensible de la vitalité de cette société

et de la liberté qui y règne. Et les cadres juridiques et sociaux qui en permettent la manifestation constituent les éléments les plus dynamiques et les plus constructifs de notre structure sociale. Liberté qui coûte cher, si l'on veut, mais qui est préférable au déclin même de la liberté.

Ce qui précède signifie, non pas qu'il faille s'inscrire en faux contre toute intervention de l'Etat dans le règlement des conflits de travail, mais que celle-ci doit s'effectuer davantage de façon à respecter la liberté des parties en les aidant au besoin à trouver des terrains d'entente que de manière à éviter coûte que coûte une grève qui de toute façon aurait fort bien pu demeurer à l'état de menace, cette menace même invitant les parties, à négocier sérieusement au point de départ.

Dans cette perspective du respect le plus profond possible des libres tractations des parties de la part de l'Etat:

1. La législation imposera le moins de limites possibles aux "différends", et donc aux conventions subséquentes entre les parties;
2. La procédure sera aussi simple et courte que possible, ne fera pas double emploi et permettra des alternatives.
3. Les diverses étapes de cette procédure formeront une ligne continue, et non pas une série de stades qui s'ignorent systématiquement;
4. Le président du tribunal d'arbitrage sera parfaitement conscient de représenter les parties, qu'il cherche par le compromis et la persuasion à mettre d'accord, et non pas le ministre du Travail;
5. Comme, dans les conflits d'intérêts, il s'agit vraiment de conciliation et non pas d'arbitrage, on n'exigera pas des "arbitres" syndical et patronal une impossible impartialité, la recherche d'une pseudo-justice économique dont les critères sont évidemment absents;
6. On comprendra que la trop longue période d'attente, au lieu de refroidir l'ardeur belliqueuse des parties et les inviter patiemment à un accord, est une invite aux négociations paresseuses et lourdes de frictions qui provoqueront éventuellement des explosions coûteuses;
7. La conciliation, en plus d'être un remède préventif, deviendra aussi un remède informatif et éducatif à l'adresse des négociateurs.

Des conflits inévitables

Lors de la séance d'ouverture, M. l'abbé Gérard Dion, directeur du département des relations industrielles de l'université Laval, a défini le sens des discussions et exposé que les conflits d'intérêt découlent de la nature humaine et qu'ils ne sont pas inévitables.

Contrairement à ce que l'on est communément porté à croire, au sein des entreprises, les conflits d'intérêts ne se présentent pas seulement dans les relations du travail. En fait, ils se retrouvent dans toutes les relations qu'entretiennent la direction avec les éléments extérieurs, que ce soit les consommateurs, les fournisseurs, etc.

De plus, les conflits d'intérêts dans les relations du travail, pour spectaculaires qu'ils apparaissent parce qu'ils se transforment souvent en des conflits sociaux, ne sont pas toujours ceux qui affectent le plus sérieusement l'entreprise dans sa vie même. On n'a qu'à jeter un coup d'oeil sur le nombre d'entreprises qui, chaque année, ferment leurs portes ou déclarent faillite soit à cause des résistances des consommateurs soit surtout à cause d'une décision prise bien froidement derrière la porte du bureau d'un gérant de banque. Mais les discussions, les menaces et surtout les ultimatums des hommes de la finance, même s'ils sont inexorables, n'ont pas l'habitude de créer de commotions dans l'opinion publique. Ce genre de conflits d'intérêts est accepté comme un phénomène tout à fait normal dans une économie libre.

Pourquoi alors se scandaliser des conflits d'intérêts se rapportant aux relations du travail? N'entrent-ils pas, eux aussi, comme une conséquence logique d'un système économique dans lequel la liberté d'entreprise, la liberté de contrat et la liberté d'association forment les pièces maîtresses?

Nous pouvons même aller plus loin. Quel que soit le régime économique dans lequel on se trouve, quelle que soit la forme d'entreprise que l'on adopte, il y aura toujours, entre la direction de l'entreprise et les travailleurs, au-dessous d'un bien commun à tous, des intérêts légitimes divergents, — donc susceptibles de dégénérer en conflits, — entre la direction de l'entreprise et les travailleurs se rapportant au partage des fruits produits par leur activité conjointe et aux relations autorité-subordonnées.

Nier cela, c'est se refuser à reconnaître la nature humaine, c'est verser dans l'utopie ou simplement afficher de l'hypocrisie.

En conclusion, il a ajouté, il a souligné que l'université Laval ainsi que le département qu'il dirige ont été formés en vue de rendre service à la population et marchent dans la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise. Ces institutions sont fières d'avoir éclairé pendant 20 ans ceux qui le veulent dans le domaine des relations du travail.

La loi des services publics

Me Guy-Merrill Désaulniers, avocat montréalais très versé dans le domaine des lois ouvrières, s'est élevé contre la Loi actuelle qui régit les employés des services publics et il a mis en doute la légalité de certains articles de cette loi.

Le code prévoit des amendes d'au moins \$100 et d'au plus \$1,000 par jour de grève ou de lockout, à un employeur, une association ou officier ou représentant d'une association, et de \$10 à \$50 par jour, dans tous les autres cas.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique autorise les provinces à imposer des amendes pour faire observer la loi, mais les amendes prévues par la loi de Québec sont si rigoureuses qu'elles ont apparemment été fixées pour assurer la sécurité et l'ordre publics et non le respect de la loi, a dit M. Merrill-Désaulniers.

Comme la sécurité et l'ordre publics relèvent du Code pénal, "le législateur provincial a envahi un domaine strictement fédéral".

Le droit d'association

La loi, telle qu'elle est aujourd'hui, n'interdit pas seulement la grève en toute circonstance mais restreint le droit de libre association, a ajouté M. Merrill-Désaulniers.

La loi stipule que les serveurs publics ne peuvent demeurer ou devenir membres d'une association qui ne serait pas composée exclusivement de personnes de leur catégorie et ne peuvent s'affilier à d'autres organisations ou associations.

"Il est universellement recon-

nu aujourd'hui que le travailleur salarié ne peut se protéger convenablement contre l'employeur sans s'associer à d'autres travailleurs..."

M. Merrill-Désaulniers dit que le droit de négocier collectivement ne signifie rien si les travailleurs ne peuvent appuyer leur demande sur la menace de grève et la grève. La procédure d'arbitrage prévue dans la loi ne prévoit aucune compensation convenable pour la perte du droit de grève des travailleurs, a-t-il insisté.

Entre nouveaux voisins ...

par Eileen Robins

(CPA)—Qu'est-ce que vous devez faire quand vous rencontrez des gens qui sont contre les syndicats ou contre les travailleurs en général? Je ne le savais pas bien encore quand nos nouveaux voisins sont venus veiller chez nous, hier soir. Il était inévitable que la conversation devait tomber sur les unions, sur le travail. Ce fut vraiment passionnant.

"Ce que j'en pense, dit notre voisin, en s'adossant confortablement dans notre meilleur fauteuil? Je pense que je n'aime pas les unions". Après avoir dit cela, il avala une grande gorgée de la bière que mon mari venait de lui verser. A vrai dire, il n'abusait pas de notre hospitalité. — Nous lui avions demandé son opinion et il nous la donnait en toute honnêteté. Un homme franc, de toute façon, car il savait que nous étions des fervents du syndicalisme.

Son épouse sourit et voulant expliquer sans doute l'attitude de son mari, elle ajouta: "On dirait qu'ils sont toujours en grève. Ça me semble un peu fou — ces gens doivent perdre énormément d'argent."

Nous dûmes convenir que les grèves coûtent cher et qu'en plusieurs cas, les grévistes font face à de terribles difficultés. Mais nous avons ajouté que les travailleurs, en général, ont avantage à faire la grève si elle doit leur apporter un meilleur standard de vie, une plus grande sécurité et un peu plus de bonheur. Nous avons également ajouté que pour une grève qui reçoit une grande publicité, des douzaines, parfois des centaines de conventions collectives sont négociées de bonne foi et apportent de grands avantages aux travailleurs — sans publicité.

Pour illustrer ce point, nous avons trouvé dans les dernières pages de notre journal local, trois petites nouvelles annonçant la signature de contrats de travail. Chaque nouvelle avait, tout au plus, deux paragraphes. Par ailleurs, on ne parlait pas de grève dans les autres pages du journal. Nos voisins remarquèrent que si une grève était en cours ou était sur le point de se déclarer, elle serait annoncée en gros caractères sur les premières pages du journal.

"De toute façon, dit notre hôte, je pense que la plupart des grèves sont organisées par des exploitateurs du mouvement ouvrier". Il paraissait évident, à l'entendre parler, qu'il considérait la plupart des dirigeants ouvriers comme des profiteurs et des gens malhonnêtes.

Mon mari et moi avons respiré profondément et compté jusqu'à 10 afin de ne pas perdre notre sang-froid. "Avez-vous un compte de banque, avons-nous demandé? Il en avait un. Il admit également qu'il n'avait pas cessé de déposer de l'argent à sa banque parce qu'un des employés de la banque avait détourné des fonds. Il admit également que ce serait folie de suspendre toutes les opérations bancaires et de fermer toutes les banques parce que certains banquiers sont des voleurs.

"Pourquoi alors", demanda mon mari, "condamnez-vous tout le mouvement ouvrier quand vous trouvez l'un de ses chefs coupable de quelque erreur?" — "C'est que, dit-il, on en parle beaucoup. On dirait que la plupart des dirigeants ouvriers sont des gens malhonnêtes!"

"C'est à cause de cela, dis-je. Vous connaissez tous ceux qui sont malhonnêtes parce qu'on parle d'eux dans les journaux; mais vous n'entendez jamais parler des centaines de dirigeants ouvriers qui ne font que leur devoir". Mon mari me jeta un oeil un peu désapprobateur pour mon emportement. Il ajouta, par ailleurs, que le mouvement ouvrier canadien était à l'abri des attaques que l'on fait aux Etats-Unis contre quelques dirigeants syndicaux. Il lui parla de la démocratie qui existe dans les syndicats, des constitutions qui protègent la liberté des membres, etc.

La dernière chose que j'entendis quand je me levai pour aller préparer le café fut une demande de notre voisin au sujet de l'union qu'il pourrait joindre, "si, dit-il, je change d'idée à ce sujet". On n'opère pas des conversions dans une seule soirée. Cependant, à son départ, notre voisin apporta avec lui de la propagande syndicale: tracts, revues et journaux.

Nous irons leur remettre leur visite et ils reviendront sans doute chez nous. Espérons qu'un jour, les préjugés tomberont et que tous les travailleurs comprendront qu'ils font partie d'une seule et même famille que doivent unir des liens de solidarité.

TEXTILE

7,000 employés de la Dominion Textile vont présenter un front commun

Dans leurs prochaines négociations avec cette compagnie — Politique commune de la Fédération du Textile et des Ouvriers Unis du Textile d'Amérique — Solidarité des tisserands de Sherbrooke, Magog, Drummondville, Montmorency, Montréal et Valleyfield.

Les représentants des unions du textile de la F.A.T.-C.I.O. et de la Fédération de Textile groupant les moulins de Drummondville, Montréal, Magog, Montmorency, Sherbrooke et Valleyfield se sont réunis mercredi le 7 mai à Montréal en vue d'établir une politique commune pour leurs prochaines négociations avec Dominion Textile et Montréal-Cotton. L'on sait que les contrats de travail dans les différents moulins expirent pour les usines des cantons de l'est de la Fédération du Textile en juin 1958 et pour les moulins des Ouvriers Unis du Textile d'Amérique de Montréal et Valleyfield, en juillet 1958.

Une réunion préliminaire avait déjà été tenue à Granby pour préparer un rap-

port plus élaboré des comités de négociations des deux organisations. A cette importante réunion tenue le 7 mai à Montréal dans les locaux des O.U.T.A. il fut décidé d'établir une politique d'étroite coopération entre les différents groupements, en

vue des prochaines négociations.

A l'issue de la rencontre, il a été convenu de multiplier ces contacts entre tous les ouvriers de la Dominion Textile aussi souvent que l'intérêt des travailleurs le requerra.

Journée d'études à Québec, le 25 mai

On nous annonce qu'il y aura une journée d'études au Conseil central de Québec pour tous les syndicats affiliés au Conseil central. Tous les officiers et membres des syndicats, délégués ou non aux assemblées du Conseil central, sont invités à cette journée d'études.

Il y aura deux séances: le matin, de 10h. 30 à midi; l'après-midi, de 2 à 4 heures.

Pendant la séance du matin, le sujet à l'étude sera: COMMENT FAIRE L'EDUCATION SYNDICALE DE NOS MEMBRES; pendant la séance de l'après-midi, le sujet sera: COMMENT FAIRE L'EDUCATION SYNDICALE DU PUBLIC.

A chacune des séances, il y aura un exposé du sujet par un animateur, puis discussion générale, suivie de vœux ou conclusions.

Programme du congrès de la Fédération de l'Imprimerie à Montréal, les 23 et 24 mai

Le comité d'organisation du congrès de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada dont le congrès annuel aura lieu à Montréal, les 23 et 24 mai, vient de faire connaître le programme de ces assises qui se dérouleront dans les salles du Comité Paritaire de l'Imprimerie, 2285, rue Papineau, à Montréal.

Vendredi, le 23 mai: 9.00 a.m., réunion du comité des résolutions et du comité des finances; 10.30: départ pour le cimetière de l'Est pour payer un tribut d'hommage au président de la Fédération, M. Geo-Aimé Gagnon, décédé durant l'exercice de ses fonctions; 1.00 p.m.: réunion du comité des lettres de créance; 2.00 p.m.: ouverture du congrès; 5.00: ajournement; 6.00 p.m.: souper intime suivi d'une soirée récréative à l'Institut des Arts Graphiques, 8955, rue St-Hubert;

Samedi, le 24 mai: 9.00 a.m.: deuxième séance du congrès; 12.00: ajournement; 2.00 p.m.: troisième séance du congrès jus-

qu'à épuisement de l'ordre du jour.

A ces assises, se rencontreront des imprimeurs et des journalistes de Montréal, Québec, Ottawa, Trois-Rivières, Chicoutimi et Lac-St-Jean, Hull, St-Jean, St-Hyacinthe, Beauveville, Sherbrooke, Granby, Rimouski, Laprairie, Joliette, Shawinigan, Grand-Mère et Moncton N.-B.

Tous les imprimeurs syndiqués sont invités à assister aux délibérations du congrès. Evidemment, seuls les délégués accrédités auront le droit de vote mais tous peuvent prendre part aux délibérations et apporter leurs suggestions.

Congrès de la Fédération du Bois Ouvré à St-Hyacinthe, les 30, 31 mai et 1er juin

La Fédération Nationale Catholique de l'Industrie du Bois Ouvré du Canada Inc., tiendra son congrès annuel dans la ville de St-Hyacinthe, les 30, 31 mai et 1er juin. C'est ce que vient de communiquer M. F.-X. Légaré, président de cette Fédération en annonçant que la première séance du congrès aura lieu, le vendredi, 30 mai, à 8.00 p.m.

Outre les questions d'ordre professionnel, l'un des principaux sujets qu'auront à examiner les délégués sera sans contredit celui de la fusion de leur fédération avec la Fédération des Travailleurs du Bâtiment et de l'Industrie de la Construction.

Depuis deux ou trois ans, cette question revient devant le congrès. Il semble que cette année, des décisions définitives seront prises par les délégués du congrès.

A date, les fédérations suivantes ont fait connaître la date et l'endroit de leur congrès annuel. La Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada, à Montréal, les 23 et 24 mai; La Fédération de l'Industrie du Bois Ouvré, à St-Hyacinthe, les 30, 31 mai et 1er juin; La Fédération du Cuir et de la

Chaussure, à Grand-Mère, les 14, 15 et 16 juin;

La Fédération du Bâtiment, à St-Hyacinthe, les 11 et 12 juillet;

La Fédération de la Pulpe et du Papier, à Québec, les 18 et 19 juillet.

Quant à la Fédération Nationale de la Métallurgie, elle tiendra son congrès annuel à Montréal, les vendredi et samedi précédant le congrès annuel de la CTCC.

Toutefois, la date définitive du congrès de la CTCC n'est pas encore déterminée. On sait toutefois qu'il aura lieu à Montréal, au cours de la semaine du 14 ou du 21 septembre.

La date précise devrait être connue après la réunion du Bureau Confédéral de la CTCC qui doit avoir lieu à Québec, la semaine prochaine.

Rencontre du Conseil central avec la Commission des Ecoles catholiques de Québec

Le Conseil central de Québec rencontrera prochainement les commissaires des écoles catholiques de Québec pour discuter le problème du taux de la taxe scolaire en regard du nouveau rôle d'évaluation. Le Conseil central prétend que le taux de la

taxe scolaire est trop élevé en regard de la nouvelle évaluation.

Voici le texte de la lettre envoyée à M. Wilbrod Bherer, président de la Commission des Ecoles Catholiques de Québec et que nous demande de reproduire le Conseil central:

Québec, le 7 mai 1958

Me Wilbrod Bherer, C.R. président,
La Commission des Ecoles Catholiques de Québec,
898, rue Richelieu,
QUEBEC.

Monsieur le Président,

Votre lettre du 9 avril, en réponse à la nôtre du 2 du même mois, a été lue à notre assemblée régulière mensuelle tenue hier soir.

Les membres de nos syndicats maintiennent leur point de vue, à savoir que la diminution de la taxe scolaire est insuffisante en regard du nouveau rôle d'évaluation.

En outre, nous acceptons votre suggestion de rencontrer notre Conseil Central, c'est-à-dire les membres de notre Exécutif.

Vous voudrez bien communiquer avec notre président, monsieur André Roy, pour fixer l'endroit, la date et l'heure et nous permettre de convoquer nos officiers.

On m'a prié de vous faire remarquer, toutefois, que ce ne sont pas les fils d'ouvriers qui ont le plus accès à l'Université, car la proportion s'établit à 13% seulement.

En conséquence, on ne peut alléguer à prime abord que c'est parmi eux que se recrutent les étudiants qui se rendent aux cours en automobile.

Quant aux autres points que renferme votre lettre et les chiffres que vous soumettez, nous pourrions sans doute en discuter lors de la rencontre projetée.

Dans l'attente, veuillez me croire,

Votre tout dévoué,
Maurice Dussault,
Sec.-correspondant.

ABONNES DE QUEBEC
ECOUTEZ LA RADIO
Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"
chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • VE. 3701

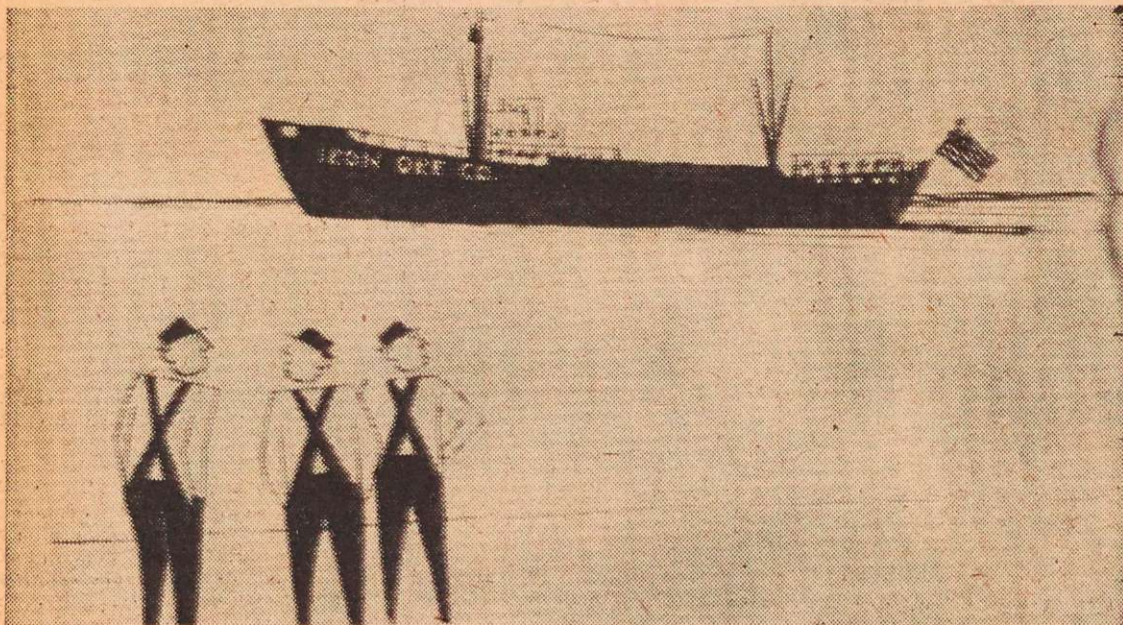
Abonnement un an, \$1.50
le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS
CANADA

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

NOS RICHESSES NATURELLES S'EN VONT A L'ETRANGER ...



DANS DES NAVIRES ETRANGERS ...

SOREL

Demande au gouvernement concernant le transport maritime côtier au Canada

Le Conseil de ville de Sorel ainsi que celui des Trois-Rivières viennent de demander au gouvernement fédéral de restreindre le transport maritime côtier aux navires de construction canadienne ayant des équipages canadiens.

Les deux villes sont également d'accord pour soumettre cette résolution au congrès de la Fédération des maires et des municipalités pour que des pressions en provenance de toutes les parties du pays soient exercées dans ce sens.

L'on sait que le gouvernement précédent avait institué une enquête sur le cabotage en 1955 et que le rapport de cette enquête n'est pas encore connu. La commission d'enquête avait siégé par tout le pays et la CTCC avait, en cette occasion, présenté ses revendications en collaboration avec la Fédération Nationale de la Métallurgie qui groupe les travailleurs des chantiers

maritimes de Montréal, de Sorel et de Lauzon.

A l'heure actuelle, les navires étrangers peuvent faire du cabotage d'un port canadien à un autre port canadien sur nos côtes ou à l'intérieur du pays en payant un droit de 23 p. 100; par ailleurs, le même privilège est accordé aux navires britanniques sans qu'ils aient à payer quel que droit que ce soit.

Cette situation, comme on le sait, menace notre commerce en général et spécialement notre industrie des chantiers maritimes où des milliers de travailleurs ont l'habitude de trouver des emplois rémunérateurs.

Si le commerce côtier est per-

mis aux navires étrangers qui paient des salaires moins élevés à leur équipage, c'est la disparition, à brève échéance de notre Marine marchande. D'autant plus que les navires étrangers sont également construits à l'étranger où les salaires des travailleurs des chantiers maritimes sont moins élevés qu'au Canada.

Le Canada est l'un des rares pays au monde qui ne protège pas l'industrie des chantiers maritimes et sa marine marchande. Pourtant, notre réseau maritime est une richesse naturelle dont devraient profiter d'abord les Canadiens avant les étrangers.

Toutes les industries canadiennes sont en faveur de la limitation du droit de cabotage aux navires construits au Canada et montés par des équipages canadiens. Par exemple, la ville de Montréal, la Canadian Car and Foundry, Projects Sales, Watts Ltd., Canadian Marconi, Canadian Fairbanks Morse, Darling Bros et la CTCC, qui ont présenté des mémoires à la commission d'enquête sur le cabotage ont tous été d'accord pour demander la protection de notre marine marchande.

Seules, quelques entreprises, dont l'Aluminium of Canada, Consolidated Paper et l'Iron Ore Ltd. Ces entreprises font du commerce international. Si des navires étrangers font du cabotage au Canada, ils gagnent ainsi des dollars qui leur permettent d'acheter de l'aluminium canadien. D'autant plus, prétend l'Alcan, que le coût du transport de l'aluminium est moins élevé sur les navires britanniques que sur les navires canadiens.

Quant à l'Iron Ore, qui trans-

Régime d'apprentissage défini pour les chantiers maritimes de Lauzon

Sentence arbitrale qui décide d'un régime d'apprentissage pour les chantiers de Davie Shipbuilding Ltd. et de Geo. T. Davie & Sons Ltd.

Un tribunal d'arbitrage vient de rendre une décision sur les points qui étaient restés en litige lors de la négociation entre les parties.

Ce tribunal composé de Me Marc de Goumois, président, de Me Noël Dorion, M.P., arbitre patronal et de M. André Roy, comme arbitre syndical, recommande d'inclure à la convention les paragraphes 4, 6 et 7 ce qui fait que le nouveau régime d'apprentissage entre les parties est défini de la façon suivante:

Apprentissage

1. Le nombre des apprentis sera limité à 1 pour cinq compagnons.
2. Un employé qui est au stage d'apprentissage ne sera pas tenu de travailler comme manoeuvre.
3. Chaque apprenti recevra, autant que possible, un entraînement complet dans son métier.
4. L'engagement d'apprentis ne devra, en aucun cas, entraîner la mise à pied d'un aide. Toutefois, le comité prévu plus haut pourra, en cas de mise à pied pour manque d'ouvrage, accorder une période d'emploi à l'apprenti qui, après un ans

d'apprentissage, l'aura justifiée par ses mérites et ses talents.

5. A la fin des 4 années d'apprentissage, les apprentis recevront le taux de salaire des compagnons en autant qu'ils puissent effectuer le travail normal de ces derniers.
6. L'employeur et le syndicat nommeront chacun deux membres qualifiés pour siéger sur un comité qui sera présidé par le directeur d'une école technique reconnue dans la région de Québec, ou son délégué. Ce comité aura la tâche de déterminer les qualifications des employés actuellement à l'emploi de la Compagnie qui, dans un délai d'un an, auront posé devant lui, leur candidature d'apprentissage; de décider après examens si ces employés ont les capacités nécessaires pour se prévaloir du plan d'apprentissage; de déterminer à quel palier dudit plan l'ouvrier ainsi examiné pourra accéder.
7. Une fois accepté par le comité examinateur, l'ouvrier aura priorité d'emploi comme apprenti; et ce au même salaire payé avant de devenir apprenti, si le plan d'apprentissage prévoit à ce palier un salaire inférieur.

La sentence est obligatoire mais les parties devront sûrement en discuter les modalités d'applications.

Augmentation des Bénéfices de la Caisse Décès

Les bénéfices d'Indemnité à la mort accordés en vertu de la caisse de Décès des Syndicats des Chantiers Maritimes de Lauzon seront majorés sous peu à \$400.00 au lieu de \$300.00 dans le cas de l'employé et de \$50.00 à \$100.00 dans le cas de l'épouse.

Cette majoration dans les bénéfices a été proposée par l'exécutif, lors de l'assemblée générale du 8 mai et elle sera discutée lors de la prochaine assemblée régulière du Syndicat.

Si les membres acceptent ces changements, ils deviendront alors en vigueur.

Publication de deux nouvelles monographies sur les occupations

Le ministre du Travail, l'hon. Michael Starr, annonce aujourd'hui la publication de deux nouvelles monographies sur les occupations, intitulées respectivement "Technologiste de laboratoire médical" et "Emplois miniers".

"Technologiste de laboratoire médical" est une étude nouvelle, mais "Emplois miniers" est le texte révisé d'une monographie déjà parue dans la série. Ces deux publications, de même que les autres monographies de la série dans lesquelles sont analysées plus de 40 occupations, ont été préparées par la Division de l'économie et de recherche du ministère du Travail.

La série "Occupations au Canada", englobe une grande variété d'occupations, y compris un bon nombre de professions. Elle vise

à répondre à la demande de renseignements à jour sur les occupations au Canada, demande venant de parents, de jeunes, de conseillers en orientation professionnelle, d'agents du service de placement, d'immigrants, de fonctionnaires fédéraux et provinciaux, et de gouvernements et organisations du commonwealth et de l'étranger.

(Tous les numéros de la série "Occupations au Canada" sont disponibles chez l'imprimeur de la reine, qui enverra, sur demande, une liste des prix.)

Deux autres morts à Chute-des-Passes

Deux autres ouvriers ont trouvé une mort tragique sur les chantiers de Chute-des-Passes alors qu'ils étaient à forer dans des excavations préalablement minées avec de la dynamite. On dit que les deux foreurs, MM. Hermas Corbin, de Rivière du Loup, et Richard Zitzlman, de Niagara Falls, ont heurté un bâton de dynamite qui n'avait pas explosé.

Dans les deux cas, un verdict de mort accidentelle a été rendu.

"Les membres de l'Union Nationale Catholique des Charpentiers-Menusiers de Québec, Inc., sont priés de prendre note que durant les mois de mai, juin, juillet et août 1958, il n'y aura qu'une assemblée par mois, soit le premier jeudi."

Les syndiqués du textile étudient les problèmes d'éducation qui se posent dans la province de Québec

La Fédération nationale des Travailleurs du Textile avait convoqué, pour le samedi 10 mai dernier, une importante réunion d'étude à laquelle tous les syndicats affiliés à la Fédération avaient été invités. En fait, pas moins de 75 officiers ont participé à la session qui fut présidée par M. René Gosselin, président de la Fédération.

Cette rencontre, la troisième du genre convoquée cette année par les dirigeants de la Fédération, a été entièrement consacrée à l'étude des problèmes d'éducation dans la province de Québec.

La journée fut partagée entre le travail en commissions et l'audition d'un exposé des principaux problèmes d'éducation dans notre milieu. Cet exposé a été fait aux syndiqués par M. Gérard Pelletier,

directeur des Relations extérieures à la C.T.C.C.

Venus de tous les coins de la province, les syndiqués du textile ont démontré une fois de plus l'intérêt considérable que les travailleurs portent aux problèmes de l'éducation.

Nous avons raison de croire que, dans ce domaine, les travailleurs syndiqués donnent l'exemple à plusieurs autres groupes de la population.

Le Syndicat National des Travailleurs du Textile de Drummondville était responsable de l'organisation matérielle en vue de cette réunion d'étude organisée avec la collaboration du Service d'Education de la C.T.C.C.

Dans la pulpe et le papier

Négociations à Kénogami; conciliation à Port-Alfred

Les négociations viennent de débiter entre la Fédération nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier et la Price Bros. de Kénogami tandis qu'elles ont été rompues avec la Consolidated Paper de Port-Alfred alors que le syndicat a décidé de recourir aux services d'un conciliateur du ministère du Travail.

Les demandes syndicales se résument à peu près comme suit: Une convention collective d'une année au lieu de deux années; une augmentation horaire de 9 p. 100; une compensation de 12 cents l'heure au lieu de 8 cents pour l'équipe de 12 h. p.m. à 8 h. a.m., et une compensation de 7 cents au lieu de 6 cents l'heure pour l'équipe de 4 h. p.m. à minuit; deux semaines de vacances payées après trois années de service, trois semaines après cinq années et quatre semaines après vingt années de service; deux jours chômés et payés additionnels; taux et demi en dehors des heures régulières de travail; élimination la plus complète possible du travail du dimanche et une participation plus généreuse de l'employeur dans les primes d'assurances.

Le syndicat demande également que les plans d'assurances ou de fonds de pension soient négociés par voie de négocia-

tions collectives, une réclassification des tâches et une procédure plus simple du règlement des griefs.

A la Consolidated de Port-Alfred, la compagnie a déclaré que si le syndicat était prêt à retirer toutes ses demandes comportant des avantages économiques, elle était prête à négocier les autres demandes syndicales concernant les conditions de travail.

Le syndicat a refusé et il a fait connaître à la compagnie sa décision de recourir à l'intervention conciliatrice.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121

domicile CL. 9-2839

"AFFAIRES DE FAMILLE"

L'apport financier des enfants à la famille

Un autre problème de constante actualité sera discuté à l'émission AFFAIRES DE FAMILLE, vendredi, 23 mai, à 10 h. 30 du soir, au réseau français de télévision.

En effet, on tentera de définir jusqu'à quel point les enfants doivent contribuer aux revenus de la famille. Les parents sont-ils en droit d'attendre que leurs grands enfants collaborent de leurs deniers à l'éducation des plus jeunes? Ou au contraire, faut-il ériger en principe que chaque génération doit subvenir à ses propres besoins et qu'il serait injuste que l'avenir des aînés soit hypothéqué au profit de leurs frères et sœurs?

Ce sont là des questions qui se posent dans les familles dès que les plus âgés, surtout les filles, commencent à gagner de l'argent.

Le texte du sketch qui sera présenté au cours de l'émission, pour illustrer le thème, sera de Lise Lavallée. Animateur: Gérard Pelletier; réalisateur: Gérard Chapdelaine.

NE MANQUEZ PAS

"La Vie Ouvrière"

SUR LE RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

tous les lundis soir
de 8 h. 30 à 9 h.

COMMENTATEUR:

PHILIPPE

ANIMATEUR:

VAILLANCOURT

JEAN-PAUL LEFEBVRE

GEORGE LAHAISE: réalisateur

ASSURANCE-GROUPE



Ayez toujours l'oeil
SUR VOTRE SANTÉ!

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

INDEMNITE DE SALAIRE

ASSURANCE-VIE

DECES ACCIDENTEL

DE PLUS:

Les Services de Santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 Est, rue Craig
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

DEUX CHANCES ENCORE

Oui, il reste seulement deux émissions
de la Vie Ouvrière avant
la fin de la série 1957-58

Sur le Réseau Français de Radio-Canada

LUNDI, LE 19 MAI: (8.30 hres à 9 hres p.m.)

LA SECURITE SYNDICALE

Invités: Me MARC LAPOINTE
Me DOLLARD DANSEMAN

Animateur: JEAN-PAUL LEFEBVRE

Commentaires sur l'actualité ouvrière:
GERARD PELLETIER

LUNDI, LE 26 MAI: (8.30 hres à 9 hres p.m.)

L'HISTOIRE DES TRAVAILLEURS

Une émission spéciale qui fera revivre une époque particulièrement importante de l'Histoire du mouvement ouvrier. Roosevelt et le New Deal, les premiers grands succès du syndicalisme industriel et la réaction brutale des magnats de l'industrie, les espions du travail... une demi-heure consacrée aux principaux événements de cette époque en compagnie de l'animateur de La Vie Ouvrière et d'un artiste invité qui lira quelques témoignages recueillis par les historiens.

NE MANQUEZ PAS LA VIE OUVRIERE, LE 26 MAI COURANT,
DE 8 H. 30 A 9 H. P.M. (C.B.F. - C.B.V.)

What Film To Use For Black-And-White Pictures

There are many reliable and versatile black-and-white films on the market. So many, in fact, that the photographer who has graduated from a non-adjustable to a more advanced camera often asks, "What is the best film for my needs?"

The choice of film can be considered to depend in varying degrees on three important parts of the manufacturer's formula—speed, grain, and sensitivity to light.

Panchromatic film is sensitive to light of all colors and reproduces the tonal values in a scene faithfully. Because of this characteristic, a film like Verichrome Pan is recommended for general use and for use in simple cameras. This is the film preferred by many snapshotters who use cameras with fixed exposures. And its abilities in adjustable cameras are many and varied. It's ideal for all types of outdoor photography and well-suited for indoor use with flash.

Adjustable cameras not only permit the use of Verichrome Pan but accept even faster films and slower, ultra-fine-grain films like Panatomic X, which give wonderful contrast.

Some films are affected by light much more quickly than others. This characteristic is referred to as the film's speed. Fast or highly sensitive emulsions capture a usable image with less exposure than slow emulsions need. Each black-and-

white film is assigned a pair of numbers called exposure indexes — one for daylight—the other for use with artificial light. Manufacturers rate film by these speed numbers that show the exact comparison between one and another. Any film with a number double that of another is twice as fast. It needs only half the amount of light to affect it. You can easily see the value of a fast film under poor light conditions.

For example, with a very fast film like Kodak Tri-X in your adjustable camera you are to take a clear picture in a normally lighted room.

However, the faster the film, the grainier it is. A film image

is composed of silver in very small grains. Their size, generally, doesn't make an appreciable difference until your make enlargements. Unless these grains are very small, your enlargements will have a mottled appearance.

Another thing to take into consideration is contrast. Contrast is the film ability to reproduce a wide range of tones. Medium speed films—like Verichrome Pan—perform somewhat better in this respect than the high-speed films — another reason for using a medium-speed, panchromatic film for all-around shooting, whether with a fixed or adjustable lens camera.



Quelle sorte de film utiliser pour des photos en noir et blanc

Il y a plusieurs sortes de films pour photographier en noir et blanc sur le marché. A tel point que le photographe amateur qui possède un appareil dont la lentille et la vitesse sont ajustables se demande: quelle sorte de film dois-je utiliser ?

Le choix d'un film dépend de trois facteurs à considérer: la vitesse, le grain et la sensibilité à la lumière.

Le film panchromatique est très sensible à l'éclat de toutes les couleurs. A cause de cette caractéristique, le film Verichrome Pan est recommandé pour l'usage général et dans les cameras simples ou plus compliquées. Il rend une bonne image à l'intérieur et à l'extérieur.

Les cameras ajustables peuvent

utiliser des films plus rapides ou plus lents ou des films à grains très fins comme le Panatomic X qui donne de magnifiques contrastes.

Certains films sont plus sensibles à la lumière que d'autres. Ces films rapides exigent un temps de pose moins long.

Cependant, plus rapide est le film, plus fin est son grain; sur film, une image est composée de grains d'argent très fins. La grosseur de ces grains n'apparaît que

lorsque vous faites des agrandissements. Autre chose à retenir est le contraste: Le contraste, c'est la capacité du film à reproduire une infinité de tons. Les films à vitesse moyenne comme le Verichrome Pan sont plus recommandables à ce sujet que les films très rapides. C'est donc une autre raison pour utiliser un film à vitesse moyenne comme le film panchromatique pour des photos d'intérieur ou d'extérieur dans une camera dont les lentilles sont fixes ou ajustables.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Prix du cours \$0.50

SUJET DU MOIS: LES SYNDICATS DE BOUTIQUE

- a) Est-il un vrai syndicat ?
- b) Peut-il représenter les ouvriers ?
- c) Protège-t-il les travailleurs ?

Vous trouverez la réponse à ces questions en lisant le cours du mois courant.

Voici un moyen de vous renseigner tout en participant à la chance de gagner une des 138 bourses au montant de \$2,040.00 dont un de \$1,000.00. Ces bourses sont distribuées à chaque 3e jeudi de chaque mois.

VENDEURS DEMANDES

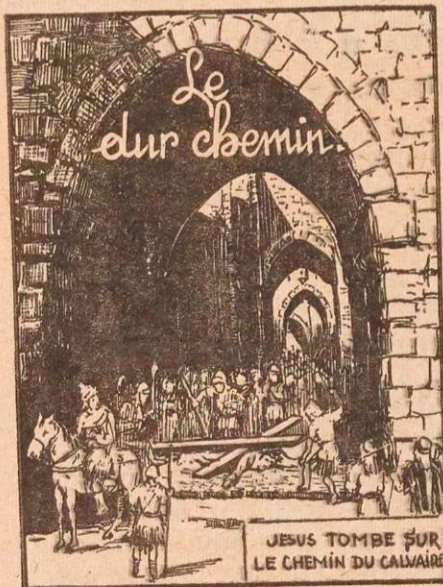
Informez-vous de la commission intéressante qui est payée aux vendeurs pour la vente des cours.

ECRIVEZ à: — COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE, 155, Blvd Charest Est, Québec.

Texte inspiré du Père THIVOLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 48

Images de MARIE PIGNAL



1. Jésus chemine bien péniblement, dans ces rues au sol raboteux. Dans le passage qui s'appelle encore, à Jérusalem, "la voie douloureuse", il tombe lourdement.

Le bois écrase son pauvre corps étendu dans la poussière du chemin. Alors les soldats frappent sauvagement sur cet être épuisé pour le faire lever, mais ils se demandent s'il arrivera jusqu'au calvaire, ce petit sommet au delà des remparts où sont crucifiés les condamnés.



2. Aussi lorsqu'ils rencontrent un solide paysan qui passe par là, — un certain Simon qui revient des champs, — les soldats lui commandent d'aider le condamné à porter la croix jusqu'au calvaire. L'homme prend un bout de la lourde pièce de bois.



3. Beaucoup de monde suit le cortège. Sans doute a-t-on reconnu Jésus, ce jeune prophète qui a guéri tant de malades et dit des paroles si bouleversantes. Voici un groupe de femmes qui pleurent et se lamentent bruyamment, à la mode orientale, sur le sort de Jésus. Celui-ci leur prédit les jours terribles de la ruine de Jérusalem.



4. L'usage veut que, pour atténuer les souffrances des condamnés, on leur fasse boire, avant le supplice, un vin mêlé de myrrhe, sorte de narcotique. Ce breuvage est présenté à Jésus qui le refuse, préférant sans doute souffrir sans atténuation l'atroce supplice de la crucifixion.

(A SUIVRE)

Wide Price Spreads Rapped As Commission Visits Maritimes

HALIFAX (CPA)—Both farmer and labor organizations protested the high selling price of food products compared with the price the producer receives as the Royal Commission on Price Spreads heard presentations in the Eastern provinces.

The Nova Scotia Federation of Labor told the Commission that consumers pay twice as much for haddock fillet as the fishermen get. Prices, said the labor group, are set "on the inhuman and unreasonable basis of what the traffic will bear".

Packers pay about 22 cents but the domestic consumer is charged 55 cents a pound, "more than double the actual cost of production including payment to the primary producer".

"We should not be penalized with high fish prices," the labor brief continued, "because the industry is fortunate in obtaining more favorable prices in the American market where the bulk of our fresh fish is exported."

The fish industry, however, contended that only a bigger export market could provide bigger payrolls for fishermen. The recapture of the Brazilian market was most important.

The Nova Scotian branch of the Canadian Association of Consumers charged that milk distribution in the province was "inefficient and costly." Dairy farmers in the Halifax area got 11½ cents a quart for milk while the consumer paid 23 cents.

"Distributing costs are too great," said the CAC branch but the Federation of Agriculture contended that the province had a "very satisfactory milk distribution system."

However consumers paid \$4.50 a bushel for apples, said the farm federation, for which the farmer received only \$1.38. He received \$2.30 for a 75-lb. bag of potatoes for which the consumer in the area paid \$3.15.

"For a non-perishable product like potatoes which does not require processing or cold storage or any special handling, we consider this spread much too high."

The federation asked that farmers should be given more bargaining strength through marketing boards. It urged a study of marketing legislation to give the boards "a more dignified position in the world of business."

IN THE CHEMICAL INDUSTRY

Union Seeks Conciliation At Shawinigan Chemicals

The regional director of the C.C.C.L. for Shawinigan district, Rene Harmegnies, has informed Le Travail that the National Union of Chemical Products have decided to ask the Minister of Labour for the services of a conciliator to hasten the conclusion of a collective labor agreement between the union and Shawinigan Chemicals Limited.

Since the advent of direct negotiations between representatives of both parties very little progress has been shown and at present indications do not point towards a settlement. Arbitration proceedings are in progress with Canadian Industries Limited while negotiations have started with Canadian Carborundum.

Two Sections Of Quebec Labor Law Unconstitutional

MONTREAL (CPA)—A Montreal labor lawyer recently told a Laval University Industrial Relations congress in Quebec City that two sections of Quebec's labor code are ultra vires, or beyond the powers of, the provincial government, because they create a crime.

Guy Merrill-Desaulniers told the meeting that sections four and seven of the Quebec Public Service Employees Disputes Act are unconstitutional because the British North America Act, the main part of Canada's written constitution, permitted provinces to impose penalties for crimes but did not allow a province to create a crime.

Article four of the Act states that every dispute between a public service and its employees must be submitted to arbitration,

which will be binding for more than one year. Section seven imposes heavy fines on those calling strikes or lockouts contrary to the provisions of the Act.

The BNA Act, Mr. Merrill-Desaulniers said, has only a general clause permitting provinces to set punishments for crimes. The articles of the Quebec labor act in question are not valid, he said, because no specific reference permitting this type of legal move, is contained in the BNA Act.

MONTREAL

Arbitration Demanded At Pasteur Hospital

Failing to reach an agreement on terms for the renewal of the collective labor agreement, The Hospital Employees' Association of Montreal have demanded the setting up of an arbitration tribunal in an effort to settle their dispute with the authorities at

Pasteur Hospital in Montreal.

C.C.C.L. technical councillor, Jean-Robert Gauthier and Jacques Archambault will represent the union during arbitration proceedings.

The main union demands are for a general salary increase of \$10.00 a week, a reduction of work week hours from 48 to 44 for a 5½ day week and for 5 days in certain cases, time and one half for overtime work instead of time off as at present.

Other union demands are for payment of wages every second Friday instead of twice a month, accumulation of sick leave time for all employees with 5 or more years service.

And finally a demand to strengthen union security by obliging all workers to belong to the Association during the life of the labor agreement.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Retours au travail

Le confrère Wilfrid Milot, qui relève d'une longue maladie est revenu au travail la semaine dernière complètement remis.

Ce syndiqué avait été obligé de lâcher le travail depuis novembre dernier et ses compagnons ont fêté son retour.

Le Restigouche sera remis officiellement aux autorités

Le H.M.C.S. Restigouche, le premier vaisseau d'escorte anti-sous-marins du type amélioré sera armé à la Canadian Vickers le samedi 7 juin.

L'armement du Restigouche avait été précédemment fixé au 30 novembre 1957 mais dut être retardé par la suite d'une collision avec un navire marchand sur le St-Laurent, neuf jours plus tôt.

Le Restigouche, monté par un équipage civil revenait à Montréal après les essais finals en mer à ce moment. C'est le troisième destroyer d'escorte construit par la Vickers. Le premier, le H.M.C.S. St-Laurent, prototype de sa classe, fut armé le 29 octobre 1955. Le second, le H.M.C.S. Ottawa a été armé le 10 novembre 1956. Le Restigouche est considéré comme l'un des navires anti-sous-marins les plus efficaces au monde. De la classe du St-Laurent, il lui a été adjoint un certain nombre d'améliorations en armements et en moyens de détection de sous-marins.

Avertissement aux travailleurs

Les employés sont priés de garder l'oeil ouvert tout au long de leurs heures de travail sur le chantier ou dans les ateliers, parce que des tactiques secrètes sont de nouveau employées pour découvrir tout travailleur qui n'observe pas les menues règles et règlements.

Cette "brigade secrète" ferait bien aussi de vérifier les nombreux hasards de sécurité qui existent quand ils travaillent à "l'espionnage de détail".

Augmentation de salaire dans l'industrie de la construction

La productivité moyenne de l'employé de la construction aux Etats-Unis, a augmenté de 12.7 pour cent depuis 1948, dit le magazine d'architecture Forum. Ceci est comparé à une augmentation générale de la productivité de 22.9 pour cent de tous les travailleurs pour la même période.

La publication dit aussi que l'augmentation de salaire dans

le secteur de la construction n'est pas démesurée par rapport à celle de l'industrie générale depuis la seconde guerre mondiale.

De 1948 à 1957, le salaire moyen des employés de la construction a monté de \$1.85 à \$2.96 soit 60 pour cent.

Pendant la même période, les salaires des employés d'usines ont été haussés de \$1.35 à \$2.07 à l'heure soit 53.2 pour cent.

Le dernier voyage

Le paquebot britannique Reina del Pacifico de 17,872 tonnes, qui a été renfloué aux Bermudes, au cours du mois de juillet dernier a quitté Plymouth, la semaine dernière pour son dernier voyage vers les chantiers de démolissage de Liverpool, England. Les propriétaires du paquebot, la Compagnie de Navigation "Pacific Steam" ont déclaré que le vaisseau, après une carrière de 27 ans n'était plus d'un emploi économique.

Ces trois navires sont dus au labeur des syndiqués à la Canadian Vickers Limited.

Victime d'un accident

L'un des employés les mieux connus et les plus appréciés de l'atelier de mécanique a subi un grave accident récemment. Ernie Jolicœur, qui est employé par la compagnie depuis plusieurs années était occupé à une opération de forage lorsque l'accident se produisit.

M. Jolicœur a subi plusieurs fractures et de très graves lacérations et est présentement hospitalisé.

Nous souhaitons à cet employé très populaire une prompte guérison et espérons le revoir bientôt au travail.

Memo aux membres

En vérifiant nos listes d'adresses en préparation pour revision, nous avons découvert que plusieurs de nos membres ont déménagé depuis le 1er mai.

Il reste un certain nombre de ceux-ci qui ont omis d'aviser le bureau du syndicat de ce changement. Nous essayons d'avoir la liste complète et révisée d'ici la fin du mois et demandons la coopération de tous les membres afin qu'ils nous fassent parvenir leur nouvelle adresse. Veuillez faire ceci aussi rapidement que possible.

Un nouveau bénéfice marginal

Les porteurs et les liftiers employés par une importante agence immobilière de New York auront congé pour leur anniversaire et seront entièrement payés ce jour-là, suite à une convention collective signée avec le syndicat des travailleurs. Bien que ceci soit un nouveau bénéfice marginal aux Etats-Unis, il existe à Montréal plusieurs établissements de confection où les employés jouissent de ce bénéfice marginal depuis plusieurs années.

TO INTEREST MORE MEMBERS IN EDUCATIONAL ACTIVITIES WE OFFER YOU NOW A 40-MINUTE FILM TITLED:

"A Strike in Town"

Reserve the copy for your next meeting

EDUCATION DEPARTMENT,
8227 St. Lawrence Blvd., Montreal



Right To Strike Delay Criticized By Gerard Picard

Speaking at Laval University, in Québec City, to the 13th industrial relations congress last week, Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. said the right to strike should be permitted after direct negotiations between employer and employee have ended.

Mr. Picard said the conciliation and arbitration stages required by law should not be compulsory.

It would be better to let those concerned be free to have recourse to conciliation and arbitration if they so desire.

Freedom from political interference

The arbitration stage should not be another attempt for conciliation, Mr. Picard said. The C.C.C.L. president added it was imperative that chairman of such boards should be free from political interference.

Mr. Picard said Québec's labor code invited delays which favored frustration in labor disputes, and which could lead to denials of justice and illegal actions on the part of the parties involved.

Mr. Picard then continued: "Under Québec law, the minimum elapsed time possible from the start of negotiations to the signing of a collective labor agreement is 172 days".

"This delay does not include the additional time needed when a union has to gain recognition from the Québec Labor Relations Board".

"In effect, most settlements of labor disputes took much longer, because lengthy procedures prevented the start of serious negotiations before disputes reached the arbitration stage".

Roger Chartier, a Laval University industrial relations professor, said government intervention in labor disputes was too rigorous. In a free society a dispute should be settled by the parties involved.

No course left, but to strike
He maintained that in many cases the government intervened to avoid a strike by laying down a compulsory procedure which left no alternate course of action. The government should interfere only in cases where its intervention appeared to be of absolute necessity.

In such cases its aim should be to try and establish a ground for common agreement, rather than to end the strike at any cost.

Professor Chartier added that laws concerning labor disputes should be concise, simple and allow for alternatives.

Guillaume Geoffrion, a Montreal lawyer, said he had concluded that state intervention imposed by the law upon the parties involved in a labor dispute was wrong in principle.

But, he added, abuses committed in the past appeared to have brought about this undesirable situation.

Earlier, Abbe Gerard Dion, co-author of a recent study on political immorality in the Province of Québec, told the congress that the natural conflicts of interests between labor and management rendered complete agreement impossible.

"To deny this is to refuse to recognize human nature" said Abbe Dion, "It is to slip into wishful thinking or simply to display hypocrisy".

The conflict made it imperative, he continued, that machinery for the efficient settlement of disputes be set up.

Labor disputes, he said, often

become widely publicized social incidents, but other types of economic action are more serious.

"Look around at the number of enterprises which, each year, close their doors or go into bankruptcy because of customer resis-

stance, or above all, because of a cold decision taken behind a bank manager's door."

These types of incidents do not create a public uproar, he said, because it is a type of conflict accepted as normal in a free-enterprise type of society.

Shoe Workers' Unions Will Present United Front

The C.C.C.L. National Leather and Shoe Federation and its 12 affiliated local unions held a cartel recently with The Boot and Shoe Workers' Union AFL-CLC of Montreal and reached an understanding on a program of demands to be made in negotiation proceedings for a collective labor agreement which would modify the Decree covering the shoe industry in the Province of Québec.

The industry groups 160 employers and 11,000 workers. Here are the principal claims for modification of the Decree for a two-year period:

1—Limitation of apprentices to 10 per cent of total employees per establishment.

2—Increases in all levels of minimum piece work rates to 17 per cent. Example:—Class 1 workers, Zone 1, present rate of \$1.40 to be increased to \$1.64.

3—A guaranteed 30-hour work week for all salaried employees.

4—A plan of increased contributions to unemployment insurance should be established in favor of all salaried workers who are unemployed and who have worked 182 days in the industry. To implement the plan each employer would contribute 3 per cent to a special fund which could be administrated by the Parity Committee.

5—The work week should be

limited to 45 hours with time and one quarter after 45 hours and time and one half for all work done between 6.00 p.m. and 7.00 a.m. No work to be done on Saturdays.

6—That the installation of time clocks in all establishments be made obligatory.

7—Operations in 32 job classifications should be raised.

The new labor agreement would have the principle of "Equal Pay for Equal Work" and should cover both male and female employees.

Representatives of the National Leather and Shoe Federation who will meet with employers to negotiate the new demands are: Philias Perron, Montreal; A. Caron, Grand'Mere; A. Gagnon, St. Hyacinthe; M. Cloutier, L'Assomption; Miss S. Racine and A. April of Québec City.

E. Rancourt will act as technical adviser with E. Beliveau as substitute.

MONTREAL

Municipal Employees Re-Elect Rene Constant

At a meeting of the National Union of Municipal Employees of Montreal, C.C.C.L. held last week, Mr. Rene Constant was re-elected as president by acclamation.

Others elected by acclamation were: Messrs. Robert Langlois, first vice president, Vianney Seguin, second vice president; Armand Couture, secretarial director; and John Clark, director of the English speaking section of the union.

Also elected by acclamation were the following departmental directors: Messrs. Real Dcelles, purchasing and stores; Roger Lavallee, inspection; Roger Charbonneau, civil service commission; Romeo Gentile, Roland Soulieres and Clovis Pin, financial services; Miss Aurore Berry, secretariat; Arthur Germain, health services; Miss Marie-Claude Lachapelle, nurses; Conrad de Bellefeuille, police services and George l'Allier, Welfare services.

Also elected to their respective posts were Maurice Verrette, Huston A. Dunning and J. A. Ernest Caron.

Voting took place May 1 under the direction of Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. union assisted by Mr. Romeo Ethier. Voting hours were from 8.00 a.m. until 7.00 p.m.

Others elected were; Joseph Gauthier, dispute services; Andre Lanciault, Amedee Parent and Jean Comptois, services of public works; Olivier Gauthier, fire services; Roger Bastien, parks services; C. A. Painchaud, roads and traffic services; Roger Beaudin, estimation services and Gerard Gauthier, urban services.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Returns to work

Brother Wilfrid Milot, who has just recuperated from a long illness returned to his job last week feeling fit.

The sick member had been away from his work since last November and his fellow workers welcomed him back to work.

Restigouche to be commissioned

The H.M.C.S. Restigouche, the first of an improved type of Canadian anti-submarine escort vessel will be commissioned at Canadian Vickers on Saturday June 7.

The commissioning of the Restigouche was originally scheduled for November 30 1957 but was postponed following a collision with a merchant ship in the St Lawrence River, nine days earlier.

The Restigouche manned by a civilian crew, was returning to Montreal from final sea trials at the time. She is the third destroyer escort to be built by Vickers. The first, the H.M.C.S. St. Laurent, prototype for her class, was commissioned on October 29 1955.

The second, the H.M.C.S. Ottawa was commissioned November 10 1956.

The Restigouche is one of a class of ships considered to be among the most advanced anti-submarine vessels in the world. Developed from the St. Laurent class, she incorporates a number of improvements in armaments and submarine detection capabilities.

All three ships were built by union labor at Canadian Vickers Limited.

Accident victim

One of the machine shop's best-known and well liked employees suffered a severe accident recently. Ernie Jolicoeur, who has been in the company's employ for some years was working on a drilling operation when the accident occurred.

Mr. Jolicoeur suffered multiple fractures and severe lacerations and is at present hospitalized.

Memo to members

In checking our mailing lists in preparation for revision we discovered that many members changed addresses on the first of May.

There are still a few members who have failed to notify the union office of this change.

We are trying to have the revised mailing list completed by the end of the month and we appeal for the co-operation of all these members to give the union their present addresses.

Please do this without delay.

A new fringe benefit

Porters and elevator operators employed by a large real estate firm in New York City will get their birthdays off with full pay under a collective labor agreement signed with the workers union.

Although this is a new venture for fringe benefits in the United States, Montreal workers in se-

veral tailoring establishments have been enjoying this benefit for some years past.

Tip-off to workers

Workers throughout the yard and shops are cautioned to keep a sharp look-out during their working hours as undercover tactics are again being used to discover any worker who does not observe petty rules and regulations.

This "undercover squad" would do well to also check the numerous safety which exist while they are working on the "spy detail".

Wage gains in construction industry

The productivity of the average construction workers in the United States has increased 12.7 per cent since 1948, says Architectural Forum Magazine.

This compares with an increase in productivity of 22.9 per cent for all workers in the same period.

The publication also said that wage increases in the construction field have not been out of line with those in industry generally since World War II.

From 1948 to 1957, the average hourly wages of building workers rose from \$1.85 to \$2.96 or 60 per cent.

In the same period, wages of manufacturing workers advanced from \$1.35 to \$2.07 an hour or 53.2 per cent.

Sails on last voyage

The 17,872-ton British liner Reina del Pacifico, which was grounded off Bermuda last July left Plymouth last week on her last trip... to a shipbreakers at Liverpool, England.

The owners, Pacific Steam Navigation Company, said the liner, after a career of 27 years is no longer economical to run.

* * *

C.C.C.L. Convention Dates Set

In a communication received by Le Travail from Mr. Eugene Rancourt, secretary of the Shoe and Leather Federation of Canada, we are informed that this Federation will hold its annual convention in the City of Grand'Mere June 14, 15 and 16 this year.

Mr. Rancourt announced that the convention deliberations will take place in the hall of Grand'Mere's City Hall. The main problems to be discussed by the convention delegates from local unions affiliated to the Federation will be studies of the orientation of the Federation's relation to the policy to be followed during coming negotiations.

Another problem to come up for serious study is amendments to the decrees of the tanneries which shall later be submitted to the patronal association.

Other approaching C.C.C.L. conventions are the Construction Federation who are meeting in St. Hyacinthe, July 11 and 12, and the Pulp and Paper Federation whose convention is scheduled to take place in Québec City July 18, 19 and 20.